



Mairie de Wervicq-Sud

53 rue Gabriel Péri
CS 30 034
59558 WERVICQ CEDEX
Tél. : 03 20 14 59 20

Cabinet du Maire

COMPTE RENDU

Wervicq-Sud, le 19 septembre 2022

Nos réf : Cabinet du Maire

Ijja EL GHOUL (cabinetdumaire@wervicq-sud.com)

Objet : Réunion d'information sur la solution d'accueil des gens du voyage

Intervention de David HEIREMANS, Maire de Wervicq-Sud

Chères Wervicquoises, chers Wervicquois,

Je vous remercie d'être venus nombreux ce soir pour l'annonce de la solution retenue pour l'accueil des gens du voyage. Je m'étais engagé, lors de la réunion du 15 juin 2022, à revenir vers vous fin août avec la solution validée. Néanmoins, pour des raisons techniques et financières, ou liées à la nature des parcelles ciblées, un certain nombre d'espaces proposés n'ont pas pu être actés. Je remercie Monsieur le Préfet, et Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille pour leur accompagnement et leur écoute dans ce travail de plus de trois mois durant lequel nous avons essayé de trouver la meilleure solution.

Quel est le contexte ?

La loi Besson oblige les collectivités de plus de 5000 habitants à mettre à disposition une solution d'accueil des gens du voyage. Wervicq figure sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, traduit dans le Plan d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la MEL qui est en charge de cet accueil dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme.

Quelles sont les données ?

La MEL, l'Etat imposent à la Ville de Wervicq-Sud, à travers le schéma département d'accueil des gens du voyage, d'accueillir 11 familles. L'Etat souhaitait que la Ville de Wervicq, par son caractère rural, adopte plutôt un terrain familial locatif. Je me suis totalement opposé à cette proposition dans l'intérêt de la population wervicquoise, dans l'intérêt de tous les administrés pour faire en sorte de ne pas dénaturer notre cadre de vie. Et c'est sur ce point que j'ai mis toutes mes forces de manière à pouvoir opter plutôt pour de l'habitat adapté.

Quelles sont les parcelles étudiées mais nécessairement refusées ?

La première parcelle que les services de l'Etat ont proposée est celle située dans la zone AUDM, Avenue Pasteur (parcelle ZC 13), cette parcelle étant propriété de la collectivité. Je m'étais engagé lors de la réunion du 15 juin à éviter d'installer ces habitats adaptés à proximité directe des habitations. Le deuxième argument est que nous sommes dans une zone AUDM, une zone à urbaniser différée mixte. C'est l'unique réserve foncière de la commune. Je rappelle que la MEL est dans l'obligation de produire 6200 logements par an dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 2022-2028. Tous ces logements sont répartis sur les différentes communes. Nous avons, de notre côté, rempli nos obligations de ce plan. De fait, avec mon conseil municipal, nous souhaitons préserver cette zone.

D'autres parcelles privées ont fait l'objet d'études, je voudrais d'ailleurs remercier Monsieur RENARD qui a collaboré et proposé certaines de ses parcelles. Il a proposé deux parcelles sur le versant de la Montagne qui donnent sur le chemin des bois. Ces parcelles n'ont pas pu être validées pour des raisons liées à la pollution de ces sites. La dépollution de ces deux parcelles, représentant un coût excessif, a donc été abandonnée par les services de l'Etat et de la MEL.

Quelle est la parcelle validée ?

Nous arrivons à la solution la plus adaptée, il s'agit de la parcelle A 480, qui se situe derrière le complexe Sportif, à l'orée du bois. Cette parcelle appartient à la commune. Elle s'étend sur deux hectares et nous exploiterons que 2000 m². Nous avons sollicité la Métropole afin qu'elle y appose un STECAL, un outil permettant une urbanisation partielle. Pourquoi 2000 m² ? Cela fait partie des négociations que j'ai pu engager avec le Préfet que j'ai reçu ce 8 septembre 2022. Il a été approuvé l'habitat adapté, soit des maisons mitoyennes, par paire, de type T2 et de plain-pied. Ainsi j'ai obtenu l'accord de l'Etat de n'accueillir que 7 familles, au lieu de 11 initialement proposé. Cette décision sera répertoriée dans le Schéma Départemental de l'accueil des gens du voyage. Aussi, au-delà de respecter la loi Besson, nous nous devons d'accueillir ces familles dans de bonnes conditions et la parcelle validée est désenclavée puisque située à : 600 mètres des écoles, 800 mètres du centre-ville, 300 mètres du complexe sportif. Cette parcelle est donc bien acceptée par la MEL, par le Préfet et par le Conseil Municipal.

Elle bénéficiera d'un aménagement paysager de manière à préserver notre cadre de vie propre. Nous travaillerons sur une politique d'intégration pour faciliter au mieux l'arrivée de ces familles dans la commune.

La commune doit déposer un permis de construire avant juin 2023. Nous travaillerons avec un bailleur social qui répondra à un cahier des charges, stricte. Vous le savez, je suis pour la démocratie participative dans ma commune, c'est pourquoi je propose la création d'un groupe de réflexion afin de nous proposer vos idées sur le futur aménagement de ces 7 logements destinés aux gens du voyage.

En conclusion, aucune parcelle ne fera de toute façon l'unanimité. Je vous présente aujourd'hui celle qui est la plus adaptée à la situation foncière de notre commune.

Je vous confirme que cette parcelle, mise à disposition gracieusement par la commune, ne met pas en péril l'exploitation agricole, j'ai été vigilant sur ce point. La Chambre Régionale d'Agriculture a validé cette parcelle, qui reste en zone naturelle. Bien entendu, le reste de la parcelle sera laissé à la disposition de l'exploitant agricole s'il le souhaite.

Temps de questions

Une question est relative à la localisation des premières habitations :

Les premiers logements à proximité sont les maisons du Domaine du Château. Je précise que l'accès à ces logements adaptés sera soumis à une commission d'attribution exceptionnelle où seul le maire décidera des personnes issues de la communauté des gens du voyage, éligibles à ce type de logements. Je vous rassure, étant donné que Wervicq n'est pas concerné par une aire de grand passage, les personnes accueillies souhaiteront se sédentariser, En tout cas, le logement de type T2 ne permettra pas l'accueil de familles nombreuses. Je ferai en sorte que les familles qui seront accueillies, respecteront le cadre de vie des wervicquois que je souhaite protéger et que je continuerais de protéger.

Une question est relative à l'accès :

L'accès se fera chemin des bois.

Une question est relative à la présence de caravanes :

Lors de la première réunion, j'ai expliqué que pour l'habitat adapté, il s'agit de petites maisons et un emplacement doit être prévu pour la caravane, adossée à la maison. Nous demanderons la mise en place de carport.

Une question est relative à la nécessité de travaux de voirie :

Il n'y a pas à ce stade des études, la nécessité de travaux de voirie. Tous les travaux seront à la charge de la MEL.

Une question est relative à l'hypothèse d'implantation de la solution d'accueil au Blaton :

Cette hypothèse n'a pu être envisagée parce que le Préfet a souhaité préserver toutes les parcelles en zone agricole. Et au Blaton, il s'agit de parcelles situées en zone agricole en alors que la parcelle retenue est située en zone naturelle.

Une question est relative à la validation de la parcelle :

La parcelle est validée par la Chambre Régionale de l'agriculture, par l'Etat, par la MEL et le Conseil municipal.

Une question est relative à l'installation d'autres familles en dehors des 7 logements proposés :

Il n'est pas question d'accueillir plus de 7 familles. Et il n'y aura pas plus de 7 logements adaptés.

Une question est relative à la garantie du paiement des loyers :

Le bailleur social s'assure du paiement des loyers comme il le fait auprès de tous les locataires. La communauté des gens du voyage dispose des droits mais également des devoirs comme tout à chacun. Comme pour tout logement social, il existe des mesures d'expulsion lorsque le locataire ne paie pas son loyer.

Une question est relative aux modalités de fixation des loyers compte tenu de l'existence du logement et de la caravane :

Aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments de réponse. Mais un loyer sera fixé par le bailleur social.

Une question est relative à l'éventuelle augmentation de la population au regard du nombre de places à allouer aux gens du voyage :

On restera à 7 logements. Nous ne menons pas une politique de sur-urbanisation et préservons notre cadre de vie. Concernant le projet de la Friche Cousin, nous avons décidé de revoir le projet en passant de 517 logements à 320 logements et où nous préserverons 3 hectares d'espaces verts. Je souligne que dans le cadre de la révision du PLU, nous préservons toutes les parcelles vertes de la Ville.

Une question est relative au contrôle du nombre de personnes occupant l'aire d'accueil des gens du voyage :

Il y aura des contrôles de police. A partir du moment où nous remplissons nos obligations, il est possible d'interdire le stationnement de caravanes en dehors du site d'accueil. Des arrêtés municipaux seront pris sur l'interdiction du stationnement de caravanes à proximité. Cela sera maîtrisé et fera partie de la politique d'intégration que nous allons mener ensemble.

Une question est relative à la fixation du loyer :

Le loyer sera fixé par le bailleur et sera payé par le locataire chaque mois.

Une question est relative à la validation de la parcelle aujourd'hui occupée par un exploitant agricole :

Il y a eu plusieurs propositions et seule la parcelle, aujourd'hui validée, répond aux exigences des différentes autorités. Il s'agit d'une parcelle municipale mise à disposition de l'exploitant à titre gratuit. Nous utiliserons 2 000 m² et la Chambre Régionale d'Agriculture confirme que ce choix ne mettra pas en péril l'exploitation.

Pour terminer, nous avons quelques annonces suite à la visite du Préfet le 8 septembre 2022 :

Le Préfet s'est engagé à nous allouer une DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) pour l'Eglise à hauteur de 40%. L'Etat financera également les travaux du Château Dalle Dumont à hauteur de 40%. Sur le projet de regroupement des écoles sur le site Pasteur, nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 757 000 euros auxquelles viendront s'ajouter d'autres subventions notamment métropolitaines.

S'agissant de l'éclairage public, nous avons décidé de passer en LED. Aujourd'hui, un quart de l'éclairage public de la commune est déjà en LED. Nous installerons l'éclairage public restant en LED sur les 4 ans à venir où l'Etat financera 40% des travaux.

Egalement, nous serons financés pour l'aménagement des locaux de la police municipale, à l'Espace 2000 (actuelle école de musique) et pour l'équipement de la vidéo-protection (15 caméras supplémentaires) pour pallier aux axes de fuite de la Ville.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, nous devrions obtenir des financements pour le skate-park et le pumptrack à hauteur de 70%.

Enfin, je vous annonce que la ville de Wervicq-Sud s'est portée candidate à l'accueil d'un guichet carte d'identité et passeport. Nous ne manquerons pas de l'annoncer en temps voulu.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention.

David HEIREMANS,
Le Maire